

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt trois mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauflieu, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Laurence DUVIVIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MMES et MS Danièle OLIVIER, Raymond DEMOLLIENS, Philippe LECLERC, Romain FRANÇOIS, Patrick SCHIMEL, Maryline VASSEUR, M. Emmanuel DENORME, Amaury VANDEPUTTE, Nathalie RANSON, Sandra GERULUS, Pierre MALINGUE, Emmanuelle CHARROUX, formant la totalité des membres en exercice.

ETAIT ABSENTE EXCUSÉE : MME Pascale PICARD qui donne pouvoir à Monsieur Pierre MALINGUE.

ETAIT ABSENTE : MME Nathalie RANSON.

1) **NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Emmanuel DENORME est nommé secrétaire de séance.

2) **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2017**

Le compte rendu est adopté par 13 voix sans observation.

3) **CONVENTION AVEC LES PEP 80 POUR L'ALSH D'ETE 2017**

Madame le Maire présente la convention relative au fonctionnement de l'accueil de loisirs proposée par les PEP 80 pour les vacances d'été qui aura lieu du 10 au 28 juillet 2017. Le coût de la prestation à la charge de la commune s'élève à 17 510,00 euros sur une base de fréquentation de 35 enfants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer ladite convention par 13 voix.

4) **CONVENTION AVEC LES PEP 80 POUR LA MISE A DISPOSITION DU DIRECTEUR DE L'ALSH ETE 2017**

Madame le Maire propose de mettre à disposition de l'Association Départementale des PEP 80, Monsieur Vincent PONTHEUX, pour exercer les fonctions de Directeur de l'Accueil de Loisirs de la commune du 10 au 28 juillet 2017.

La commune prendrait à sa charge le salaire correspondant à son emploi ainsi que les charges sociales afférentes à cet agent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver la convention par 13 voix et autorise Madame le Maire à recruter Monsieur Vincent PONTHEUX.

5) **CONVENTION D'OBJECTIF ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF**

Madame le Maire présente le projet de convention d'objectifs et de fonctionnement à passer avec la Caisse d'Allocations familiales de la Somme. La signature de ce document permettra à la commune de percevoir des aides financières calculées en fonction des présences d'enfants bénéficiaires de réductions tarifaires.

Cette convention a pour objet de déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en œuvre et de fixer les engagements réciproques entre les cosignataires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte par 13 voix ladite convention et autorise Madame le Maire à la signer.

6) **FIXATION DES TARIFS ALSH POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS D'ETE 2017.**

L'ALSH fonctionnera cet été du 10 juillet au 28 juillet inclus. Madame le Maire présente le projet de tarifs pour l'ASLH 2017 à savoir :

TARIFS Communes et extérieurs	Quotient familial ≤ 800€	Quotient familial >800€
ALSH FORFAIT 4 jours (10 au 14/07)	32 €	36 €
ALSH 5 JOURS (17 au 21/07 et du 24 au 28/07)	40 €	45 €
GARDERIE (10 AU 28/07) 7H30-8H30)	1 €	1.10 €
CANTINE	4 € 20	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 13 voix ou à l'unanimité, d'arrêter les deux tranches de quotient familial à ≤ 800 € et >801 €.

7) ADHESION A LA CHARTE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS

La charte d'entretien des espaces publics repose sur une démarche volontaire visant à faire évoluer les pratiques d'entretien des espaces publics au-delà des obligations réglementaires. Elle décrit les actions dans lesquelles s'engage la collectivité pour maîtriser les risques de pollutions ponctuelles et diffuses des ressources en eau, liées aux pratiques de désherbage.

Le préalable pour pouvoir signer cette charte est le respect de la réglementation, à savoir l'arrêt de l'usage des produits phytosanitaires par la commune pour l'entretien des voiries et espaces verts et le respect du niveau 1. La signature de cette charte offrira à la commune la possibilité de bénéficier d'aides financières de la part de l'agence de l'eau.

Certains membres regrettent que la possibilité de financement n'ait pas été évoquée lors de la présentation de la charte précédente. Madame le Maire conteste cette affirmation et transmettra cette première convention aux conseillers municipaux demandeurs.

Après débat, le conseil municipal décide d'adhérer à la charte d'entretien des espaces publics par 9 voix pour et 4 abstentions.

8) DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A L'AGENCE DE L'EAU

La charte d'entretien des espaces publics étant adoptée, madame le Maire précise qu'il est désormais possible de bénéficier d'une aide financière de la part de l'Agence de l'Eau Artois Picardie à hauteur de 50% étant donné que la commune est située dans une zone à enjeux EAU. Ces financements sont plafonnés à 10 000 € sur le matériel et 5 000 euros sur les études avec un montant minimum de 2 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Madame le Maire à solliciter les différentes subventions nécessaires.

9) CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS AVEC AMIENS METROPOLE POUR L'AMENAGEMENT DU CARREFOUR DES RUES DU CANDAS, DE PORTE NOUVELLE ET GARGAULT

Madame le Maire rappelle qu'Amiens Métropole a programmé l'aménagement du carrefour des rues du Candas, Porte-nouvelle et Gargault. Ces travaux font l'objet d'un fonds de concours, conformément à la loi N° 2007-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Le montant des travaux est estimé à 42 000 euros TTC, 35 000 HT et le fonds de concours de 30 % sur le montant HT s'élèverait à 10 500 €.

Une discussion s'engage quant à l'efficacité de cet aménagement. Il est souligné la nécessité de conserver les « cédez le passage » sur les rues « Porte Nouvelle et Candas » afin de ralentir les véhicules, ce qui n'est pas prévu au projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les travaux et le fonds de concours proposé par 13 voix et autorise Madame le Maire à signer la convention proposée.

10) AJUSTEMENT DES AMORTISSEMENTS : DECISION MODIFICATIVE N°1

A la demande de la trésorerie du grand Amiens et amendes, il proposé d'ajuster les amortissements prévus au budget adopté précédemment. La décision modificative suivante est soumise au conseil municipal.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 13938 : autres		262.00 €
D 6811: Dotations amortissement, immobilisation		262.00 €
R 28041412 : Commune GFP : bâtiments et installation	560.00 €	
R 2041512 : GFP rattachement : Bâtiments et installation		560.00 €
R 28041582 : GFP : Bâtiments et installation		262.00 €
R 777 : Subvention transférées au résultat		262.00 €

La décision modificative est adoptée par 13 voix.

11) PROJET D'ACHAT DE MATERIEL POUR LE NETTOYAGE ET LE DESHERBAGE

Madame le Maire rappelle que depuis le 1er janvier 2017, l'usage des produits phytosanitaires est interdit en zone non agricole.

De ce fait, il paraît judicieux d'adopter de nouvelles pratiques d'entretien.

Madame OLIVIER a assisté à une démonstration de balayeuse- ramasseuse tractée. Madame le Maire présente ensuite le devis de la société DEBOFFE concernant une balayeuse de désherbage de voirie de marque COCHET CITY CLEAN d'un montant de 17 880 euros TTC. Certains craignent une usure prématurée du tracteur. D'autres avancent un coût conséquent des brosses. D'autres, enfin, souhaitent qu'une étude financière soit lancée auprès d'un prestataire de service.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide l'achat de cette balayeuse et autorise Madame le Maire à signer le bon de commande par 7 voix pour et 6 abstentions.

12) QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire

Amiens Métropole

Le service de l'eau réalise actuellement une étude d'engrènement de la mare située rue des Seux afin de remédier à l'effondrement de la rive Est.

Divers

Le CPIE va installer prochainement un nichoir dans le clocher de l'église afin d'attirer une chouette qui aura pour mission d'effrayer et de faire fuir les pigeons.

Une nouvelle institutrice vient d'être nommée définitivement à l'école primaire.

Suite au résultat des élections présidentielles, une nouvelle réflexion sur les rythmes scolaires va devoir être menée dès que décret sera paru. Un sondage auprès des familles sera également lancé en parallèle.

Il faudra choisir entre le maintien des 4 jours et demi ou le retour aux quatre jours. Si cette deuxième solution était retenue se poserait alors le problème d'un ALSH de substitution.

Le conseil municipal est convié au cocktail organisé par Mme PIAU enseignante le 16 juin à 18h00. Ce rendez-vous permettra de revenir sur la classe découverte organisée au printemps.

Madame Danièle OLIVIER

Il n'y aura pas de concours des maisons fleuries cette année car il n'y avait que sept participants sur l'édition 2016.

Monsieur DEMOLLIENS

Le matériel étant livré, le sens giratoire autour du monument aux morts va pouvoir être installé.

Une réunion s'est tenue avec les agriculteurs dernièrement. Ils semblent disposés à participer à la réfection envisagée des chemins avec une priorité donnée au chemin du réveil agricole. Un devis de l'entreprise « Multitrav » est attendu.

Monsieur LECLERC

L'organisation de l'ALSH d'été est en cours. Les dossiers d'inscription vont être adressés aux familles très prochainement.

Monsieur FRANÇOIS

Une réunion de la commission «fêtes et cérémonies» est à prévoir rapidement afin d'organiser les festivités du 14 juillet.

La fête locale s'est bien déroulée. Par contre, les forains sont moyennement satisfaits. Le concept sera probablement à revoir pour 2018.

Le site internet revisité de la commune est en ligne. Le conseil municipal est invité à le consulter et de formuler ses remarques. Certaines pages restent encore à mettre en place.

Monsieur MALINGUE

Il confirme que les forains demandent que la commune fasse des efforts dans l'organisation de la fête locale et ont proposé de participer à une éventuelle réunion organisée par la municipalité pour apporter de nouvelles idées et revoir la formule actuelle.

Monsieur VANDEPUTTE

Il indique ne plus être indemnisé pour le préjudice subi par le trou d'eau situé chemin de « la croix des passants » qui du fait de son dysfonctionnement lui occasionne des dégâts sur sa parcelle. Madame le Maire lui confirme bien que cette indemnisation n'est plus du ressort de la commune, mais qui lui faut adresser un courrier au service des eaux et assainissements d'Amiens Métropole qui a en charge la gestion de cette mare et qui doit prendre le relais en matière d'indemnisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h00. .

Danièle OLIVIER

Raymond DEMOLLIENS

Philippe LECLERC

Romain FRANÇOIS

Patrick SCHIMEL

Maryline VASSEUR

Emmanuel DENORME

Amaury VANDEPUTTE

Nathalie RANSON

Sandra GERULUS

Pierre MALINGUE

Emmanuelle CHARROUX

Pascale PICARD

Le Maire
Laurence DUVIVIER